



Bruxelles, le 23 janvier 2018
(OR. en)

5545/18

ECOFIN 50
UEM 17
SOC 29
EMPL 20
COMPET 36
ENV 42
EDUC 18
RECH 28
ENER 24
JAI 41

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 5156/18

Objet: Semestre européen 2018 - Examen annuel de la croissance: orientations macroéconomiques et budgétaires à l'intention des États membres
– Conclusions du Conseil Ecofin

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance 2018, que le Conseil a adoptées lors de sa 3592^e session, tenue le 23 janvier 2018.

SEMESTRE EUROPEEN 2018:
ORIENTATIONS MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES
A L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

– Conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil Ecofin:

I. SEMESTRE EUROPÉEN 2018

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'examen annuel de la croissance 2018 présenté par la Commission, qui définit les priorités politiques pour l'emploi et la croissance dans l'UE et ses États membres, et constitue le point de départ du Semestre européen 2018; SOULIGNE l'importance d'examiner en temps utile et avec toute l'attention requise l'ensemble des éléments qui y sont exposés; SOUSCRIT DANS UNE LARGE MESURE à l'analyse que fait la Commission des priorités politiques sur lesquelles les efforts des États membres et de l'UE devraient rester axés en 2018: stimuler l'investissement, poursuivre les réformes structurelles et mener des politiques budgétaires responsables;

2. PARTAGE l'appréciation de la Commission selon laquelle l'économie européenne est de plus en plus tirée par la demande intérieure et repose à présent sur une large assise dans l'ensemble des États membres. Le chômage est en baisse, l'investissement reprend et les finances publiques se redressent. Tant l'économie de l'UE que celle de la zone euro ont connu une croissance constante au cours des dix-huit derniers trimestres. La reprise est toutefois marquée par une inflation sous-jacente et une hausse des salaires modérées, malgré des améliorations sur le marché du travail. Le taux de chômage toujours élevé, le faible niveau de participation des femmes au marché du travail, la faiblesse des investissements, la hausse modérée des salaires et les niveaux d'endettement élevés sont autant d'éléments qui continuent de freiner la croissance;

3. SE FÉLICITE de la stabilité qui s'est instaurée avec le temps dans les domaines d'action prioritaires figurant dans l'examen annuel de la croissance, mais SOULIGNE que la mise en œuvre des réformes reste inégale dans l'UE et que les priorités économiques et sociales urgentes imposent de réaliser des progrès décisifs dans la mise en œuvre des réformes visant à faire face aux défis structurels de l'UE; INVITE les États membres à tirer parti du climat économique relativement favorable pour faire progresser les réformes structurelles afin de consolider la reprise, de lutter contre les déséquilibres macroéconomiques et de relancer une convergence socio-économique durable, les données disponibles indiquant que les réformes ont un impact plus positif lorsqu'elles sont entreprises en temps utile. Dans le même temps, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture économique, il est nécessaire de reconstituer des réserves budgétaires, en particulier dans les pays très endettés, afin d'aider nos économies à mieux faire face aux chocs et de créer des marges pour accroître les investissements publics, s'il y a lieu;
4. ACCUEILLE FAVORABLEMENT les principes du socle européen des droits sociaux, approuvé lors du sommet social de Göteborg par une proclamation du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, et INSISTE sur le fait qu'il est nécessaire de relever les défis économiques auxquels est confrontée l'UE;
5. SOULIGNE qu'il est important d'assurer, tout au long de l'année, un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, y compris des recommandations par pays; ATTEND AVEC INTÉRÊT le débat de fond qui aura lieu, lors du Conseil de mars 2018, sur la mise en œuvre des recommandations par pays, l'accent étant mis sur la croissance de la productivité, avec le concours de la Commission; ENCOURAGE la poursuite d'un dialogue efficace et ouvert dans les capitales entre les États membres et la Commission, ainsi qu'une participation continue des acteurs nationaux;

II. ORIENTATIONS DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MACROÉCONOMIQUES

ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT POUR SOUTENIR LA REPRISE ET RENFORCER LA CROISSANCE À LONG TERME

6. SE FÉLICITE que l'investissement reprennent mais RECONNAÎT que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour accroître la production économique à l'avenir, augmenter la productivité, favoriser la convergence et contribuer à un rééquilibrage. Les réformes devraient viser à améliorer l'environnement des entreprises, à renforcer l'administration publique et à en accroître l'efficacité, à s'attaquer au manque de souplesse des marchés de produits et du marché du travail, et à mettre en place des cadres d'insolvabilité efficaces qui facilitent la restructuration. Simplifier la fiscalité, la rendre plus propice à l'investissement et lutter contre la planification fiscale agressive, conformément aux bonnes pratiques adoptées d'un commun accord au niveau mondial, permettra de faciliter la concurrence, de préserver la cohésion sociale et de réduire les inégalités;
7. RECONNAÎT que le niveau des prêts non performants est en recul mais qu'il reste élevé dans plusieurs États membres et continue d'être un obstacle à la rentabilité des banques, ce qui entrave le financement de l'économie réelle. Le plan d'action sur les prêts non performants adopté d'un commun accord en juillet 2017 devrait être mis en œuvre avec diligence; RAPPELLE qu'il est nécessaire de réaliser des progrès en vue de l'achèvement de l'union bancaire, conformément à la feuille de route du Conseil de juin 2016;
8. RAPPELLE que des marchés des capitaux plus développés et plus intégrés pourraient libérer des investissements en faveur des entreprises et des projets d'infrastructure, attirer des investissements étrangers sur le long terme et contribuer à la croissance et à la création d'emplois; à cette fin, SOULIGNE que les avancées dans la création d'une véritable union des marchés des capitaux recèlent un potentiel important pour améliorer l'accès à des sources de financement alternatives et potentiellement moins coûteuses;
9. SOULIGNE l'importance qu'il y a à investir dans une éducation et une formation de haute qualité, le développement des compétences numériques, et des services abordables, accessibles et de qualité pour stimuler la productivité et l'emploi en faisant une utilisation plus efficace des ressources et en abaissant les coûts des intrants, et garantir l'égalité des chances, tout en réduisant les coûts et les effets externes. Les priorités devraient aussi porter sur les investissements favorables à la durabilité environnementale;

Poursuivre les réformes structurelles pour moderniser nos économies

10. SOUSCRIT à l'analyse de la Commission selon laquelle des réformes structurelles plus poussées sont essentielles pour permettre à l'économie de supporter les chocs et pour renforcer la résilience économique. La crise économique a fait apparaître des vulnérabilités et mis au jour des structures économiques qui ne permettaient pas d'absorber sans heurts des chocs et de réaffecter les ressources de manière efficace;
11. SOULIGNE qu'il importe d'assurer une planification et une mise en forme appropriées des réformes structurelles pour réduire les éventuels coûts à court terme et maximiser les bénéfices à long terme, et que les réformes structurelles devraient aussi tenir compte des effets distributifs sur les différents groupes sociétaux et les différentes régions. L'efficacité globale des réformes du marché du travail et des marchés de produits tend à être meilleure si elles font partie d'un ensemble complet et bien conçu. Il y a lieu d'accorder la priorité aux réformes de l'administration publique et de l'environnement des entreprises en raison de l'effet favorable plus direct qu'elles ont sur la productivité et la production, indépendamment de la situation économique;
12. RÉAFFIRME que le marché unique européen des biens et des services reste le vecteur de croissance et d'emplois le plus puissant et que la priorité devrait aller à la poursuite des travaux sur le marché unique numérique, l'union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie. Le secteur des services, en particulier, demeure confronté à des obstacles réglementaires et administratifs. L'ouverture des services à une plus grande concurrence, comme les services aux entreprises, les services de distribution et les services de vente au détail, profiterait à l'économie européenne en améliorant la productivité et la compétitivité et conduirait, à terme, à la création d'emplois; RECONNAÎT que la mondialisation et les progrès technologiques créent de nouvelles possibilités d'accroître la productivité, de stimuler l'esprit d'entreprise, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie, mais qu'ils transforment aussi un nombre croissant de secteurs économiques et le marché du travail lui-même; dans ce contexte, SOULIGNE la nécessité d'une action politique en faveur du renforcement des compétences et de la reconversion, ainsi que de politiques actives effectives en faveur du marché du travail. Des marchés du travail dynamiques et flexibles sont importants pour créer des emplois de qualité et soutenir les transitions sur le marché du travail;

13. SOULIGNE que les réformes des marchés de produits qui accroissent la concurrence et les réformes qui améliorent l'environnement des entreprises et la qualité des institutions sont essentielles pour favoriser la résilience économique;
14. CONVIENT DANS UNE LARGE MESURE qu'il est possible de soutenir la demande de main-d'œuvre en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail vers d'autres sources, en particulier pour les groupes qui sont en marge du marché du travail. En outre, l'augmentation des salaires réels, parallèlement à l'accroissement de la productivité, et une conception adaptée des systèmes d'imposition et de prestations sociales sont susceptibles de réduire les inégalités et de garantir de meilleurs niveaux de vie. Une évolution dynamique des salaires, si elle se traduit par une demande intérieure plus forte, soutiendrait l'expansion économique actuelle et faciliterait un rééquilibrage;
15. SOULIGNE que les États membres devraient garantir la viabilité et l'adéquation de leurs systèmes de retraite et, dans ce contexte, ATTEND AVEC INTÉRÊT la publication du rapport 2018 sur le vieillissement. La plupart des États membres ont réformé leurs systèmes de retraite mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les réformes des systèmes de soins de santé et de soins de longue durée doivent être menées dans le souci d'améliorer le rapport coût-efficacité, de garantir leur viabilité budgétaire et d'assurer des services de qualité et un accès abordable;

Des politiques budgétaires responsables

16. SE FÉLICITE de l'amélioration des finances publiques tout en reconnaissant que le faible rythme de réduction de la dette, laquelle atteint des niveaux élevés dans plusieurs États membres, reste source de préoccupation; RECONNAÎT que, dans la situation actuelle, les politiques budgétaires devraient trouver le juste équilibre entre la nécessité d'assurer la viabilité des finances publiques, en particulier en réduisant les taux d'endettement lorsqu'ils sont élevés, et le soutien à l'économie; RAPPELLE que, pour la zone euro, une coordination étroite des politiques budgétaires nationales, fondée sur des règles communes, est essentielle pour atteindre l'orientation budgétaire générale voulue et assurer le bon fonctionnement de l'union monétaire; CONVIENT qu'une orientation budgétaire globalement neutre paraît appropriée pour l'ensemble de la zone euro en 2018;

17. CONVIENT que la politique budgétaire doit être adaptée aux particularités du pays en tenant compte du besoin tant de stabilisation que de viabilité, dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance; SOUSCRIT au point de vue de la Commission selon lequel l'amélioration de la situation économique doit inciter à réduire la dette publique et à reconstituer des réserves budgétaires, en particulier dans les pays très endettés, tout en continuant de renforcer le potentiel de croissance de nos économies, notamment en donnant la priorité aux investissements publics; SOULIGNE que certains États membres présentent un risque d'écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement en vue de la réalisation de leurs objectifs budgétaires à moyen terme respectifs et qu'ils doivent veiller au respect du pacte de stabilité et de croissance; RECONNAÎT que certains États membres ont dépassé leurs objectifs à moyen terme et pourraient mettre à profit leur situation budgétaire favorable pour renforcer encore la demande intérieure et le potentiel de croissance, en fonction de leurs particularités, tout en respectant l'objectif à moyen terme et les exigences nationales;
18. CONVIENT qu'il reste primordial d'améliorer la qualité et la composition des finances publiques; RECONNAÎT que les réformes de l'administration publique peuvent permettre de réaliser des économies de coûts importantes; CONVIENT qu'une plus grande transparence et une efficacité accrue peuvent contribuer à restaurer la confiance du public dans les systèmes fiscaux et à améliorer le recouvrement des impôts; SOULIGNE que des réexamens des dépenses complets et réguliers peuvent être utiles pour améliorer la qualité et la composition des dépenses publiques.